

N° 75-004-X - 2019003 au catalogue  
ISBN 978-0-660-32116-5

Statistiques sur le travail : Documents de recherche

## Un maximum d'informations sur les travailleurs au salaire minimum : 20 ans de données

par Dominique Dionne-Simard et Jacob Miller

Date de diffusion : le 11 septembre 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>Faits saillants</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>L'Ontario a contribué le plus à la croissance du nombre de travailleurs au salaire minimum en 2018</b> .....	<b>5</b>
<b>Les employés vivant en milieu urbain étaient plus susceptibles de gagner le salaire minimum au cours des dernières années</b> .....	<b>7</b>
<b>Caractéristiques des travailleurs au salaire minimum</b> .....	<b>8</b>
<b>Le commerce de détail a dépassé les services d'hébergement et de restauration comme principal secteur d'emploi des travailleurs au salaire minimum</b> .....	<b>10</b>
<b>La proportion d'employés travaillant au salaire minimum dans les grandes entreprises était 2,8 fois plus élevée en 2018 qu'en 1998</b> .....	<b>11</b>
<b>Le salaire minimum moyen au Canada a augmenté plus rapidement que le salaire moyen de l'ensemble des employés</b> .....	<b>12</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>14</b>
<b>Travailleurs gagnant le salaire minimum au premier semestre de 2019</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexe 1 – Source de données, méthodes et définitions</b> .....	<b>16</b>
<b>Documents consultés</b> .....	<b>17</b>

# Un maximum d'informations sur les travailleurs au salaire minimum : 20 ans de données

par **Dominique Dionne-Simard et Jacob Miller**

## Faits saillants

- De 1998 à 2018, la proportion d'employés gagnant le salaire minimum<sup>1</sup> est passée de 5,2 % à 10,4 %. La majeure partie de cette croissance s'est produite de 2017 à 2018, coïncidant avec des augmentations marquées du salaire minimum en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.
- En 1998, le pourcentage de travailleurs au salaire minimum parmi les employés qui vivaient en milieu urbain était inférieur à celui observé chez les employés vivant en milieu rural. Or, en 2018, la proportion d'employés des régions urbaines travaillant au salaire minimum avait dépassé celle de leurs homologues des régions rurales.
- Un peu moins d'un employé au salaire minimum sur quatre détenait un diplôme d'études postsecondaires ou un grade supérieur en 1998, et cette proportion a augmenté pour atteindre un peu plus d'un travailleur au salaire minimum sur trois en 2018.
- Au début des années 2000, le commerce de détail a dépassé les services d'hébergement et de restauration en tant que principal secteur d'emploi des travailleurs au salaire minimum et il est demeuré le plus important à ce chapitre depuis.
- La proportion d'employés gagnant le salaire minimum a augmenté plus rapidement dans les grandes entreprises que dans les petites et moyennes entreprises de 1998 à 2018.
- Au cours des 20 dernières années, le salaire minimum nominal moyen a progressé de 3,5 % par année, tandis que le salaire horaire nominal moyen de l'ensemble des employés s'est accru de 2,7 % par année.

## Introduction

Au cours des dernières années, les discussions entourant le salaire minimum et son augmentation ont été au cœur de l'actualité canadienne. Le regain d'intérêt à ce sujet s'explique principalement par des campagnes très médiatisées<sup>2</sup> en faveur d'un salaire minimum fédéral porté à 15 \$ l'heure<sup>3</sup>, et par les récentes hausses marquées du salaire minimum en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Un rapport récent de la Chambre des communes met en évidence le travail peu rémunéré comme l'un des éléments clés associés à l'emploi précaire au Canada<sup>4</sup>. En plus de toucher une faible rémunération, les travailleurs au salaire minimum sont aussi moins susceptibles de bénéficier d'avantages non salariaux tels qu'un régime de retraite, un régime d'assurance-maladie ou des congés de maladie payés.

Il n'y a pas de consensus quant aux répercussions immédiates, à moyen terme et à long terme des augmentations du salaire minimum. Certains chercheurs universitaires soutiennent que les hausses du salaire minimum peuvent contribuer à réduire les inégalités de revenu et à lutter contre la pauvreté<sup>5</sup>. D'autres font valoir que ces augmentations risquent de réduire l'emploi et les heures de travail des travailleurs peu spécialisés<sup>6</sup> et des travailleurs qui effectuent des tâches automatisables<sup>7</sup>. Malgré cette absence de consensus, il est possible d'analyser les changements qui sont survenus au fil du temps dans la composition des travailleurs au salaire minimum, ainsi que leurs répercussions.

---

1. Les travailleurs au salaire minimum comprennent les employés qui gagnent le salaire minimum applicable aux travailleurs adultes expérimentés fixé par leur province, ainsi que les employés qui reçoivent un salaire inférieur à ce seuil. Voir l'annexe 1 pour obtenir de plus amples détails.  
2. Mentionnons par exemple la campagne « Fight for \$15 and Fairness ».  
3. Depuis 1996, le taux du salaire minimum applicable aux employés visés par la législation fédérale est le taux général minimum pour adulte de la province ou du territoire où l'employé exerce habituellement ses fonctions. Les secteurs assujettis à la législation fédérale sont ceux qui, en vertu de la Constitution, sont placés sous l'autorité fédérale, tels que la fonction publique fédérale, le secteur des télécommunications et le secteur bancaire.  
4. Voir Canada, Parlement, Chambre des communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (2019).  
5. Voir Green (2015).  
6. Voir Gunderson (2007).  
7. Voir Lordan et Neumark (2018).

Une étude de Statistique Canada a révélé que les récentes augmentations du salaire minimum en Ontario et en Alberta ont contribué à ce que la composition des employés au salaire minimum se déplace des personnes de moins de 25 ans vers les travailleurs plus âgés<sup>8</sup>. Ces types de changements ont des répercussions possibles sur l'équité et le bien-être collectif. Par exemple, à la suite d'une augmentation du salaire minimum, les employés d'expérience gagnant un salaire supérieur au salaire minimum peuvent se trouver à intégrer le noyau des travailleurs au salaire minimum, ce qui peut vouloir dire gagner autant qu'un employé sans expérience.

Le présent rapport examine l'évolution de la prévalence du salaire minimum au cours des 20 dernières années, à l'aide des estimations annuelles issues de l'Enquête sur la population active (EPA). Il présente les changements survenus dans le profil des employés au salaire minimum, d'abord au fil d'une série d'augmentations graduelles du salaire minimum observées de 1998 à 2017, suivies d'augmentations marquées en 2018. Il examine ensuite les variations du salaire minimum moyen au Canada par rapport au salaire horaire moyen de l'ensemble des employés.

## L'Ontario a contribué le plus à la croissance du nombre de travailleurs au salaire minimum en 2018

De 1998 à 2007, la proportion d'employés gagnant le salaire minimum au Canada a oscillé entre 4,1 % et 5,2 % (graphique 1). Elle a ensuite augmenté juste avant, et pendant, la récession de 2008-2009, les changements dans la conjoncture économique ayant mené à une hausse du nombre d'employés nouveaux et existants acceptant des emplois rémunérés au salaire minimum. En 2010, la proportion d'employés travaillant au salaire minimum a atteint 7,1 % et s'est stabilisée autour de ce niveau jusqu'en 2017.

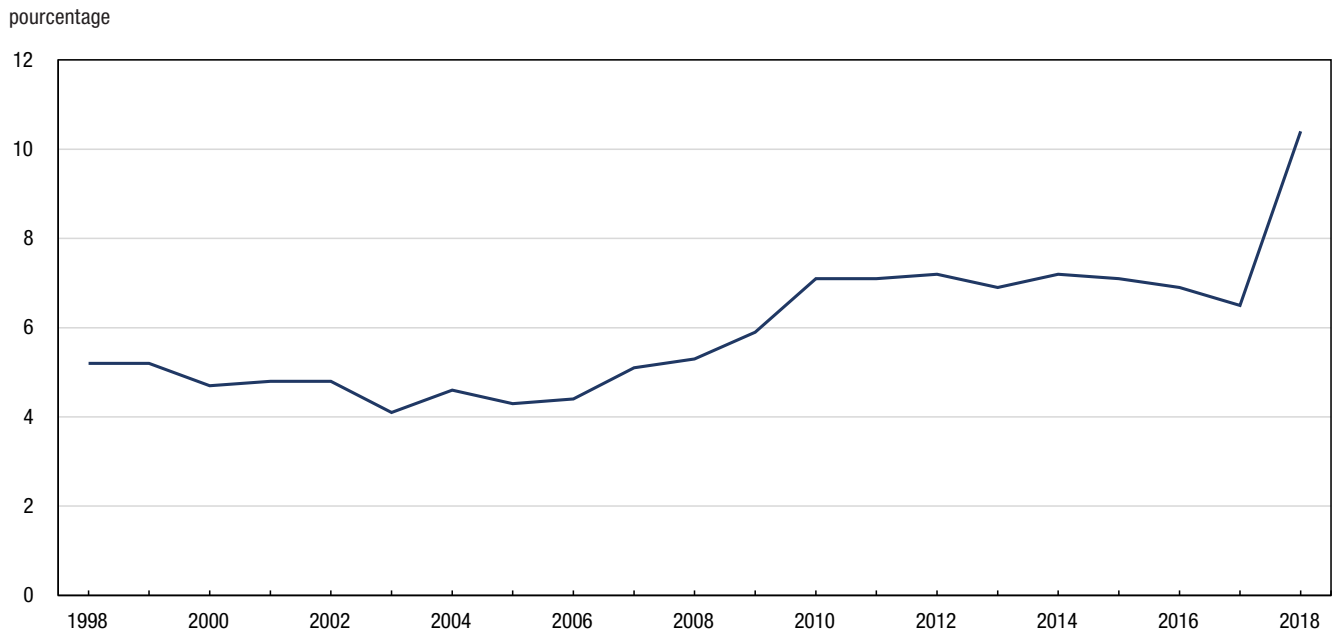
De 2017 à 2018, le nombre de travailleurs au salaire minimum a augmenté de 617 500 (+60,7 %), ce qui a porté leur proportion à 10,4 % de l'ensemble des employés. Cette croissance a coïncidé avec des hausses significatives du salaire minimum dans plusieurs provinces canadiennes<sup>9</sup>.

La croissance marquée de la prévalence des travailleurs au salaire minimum de 2017 à 2018 est principalement attribuable aux augmentations survenues en Ontario. Parmi les 617 500 employés de plus qui gagnaient le salaire minimum, 77,8 % étaient en Ontario, 10,1 %, au Québec, 7,0 %, en Alberta, et 5,6 %, en Colombie-Britannique.

8. Voir Morissette et Dionne-Simard (2018).

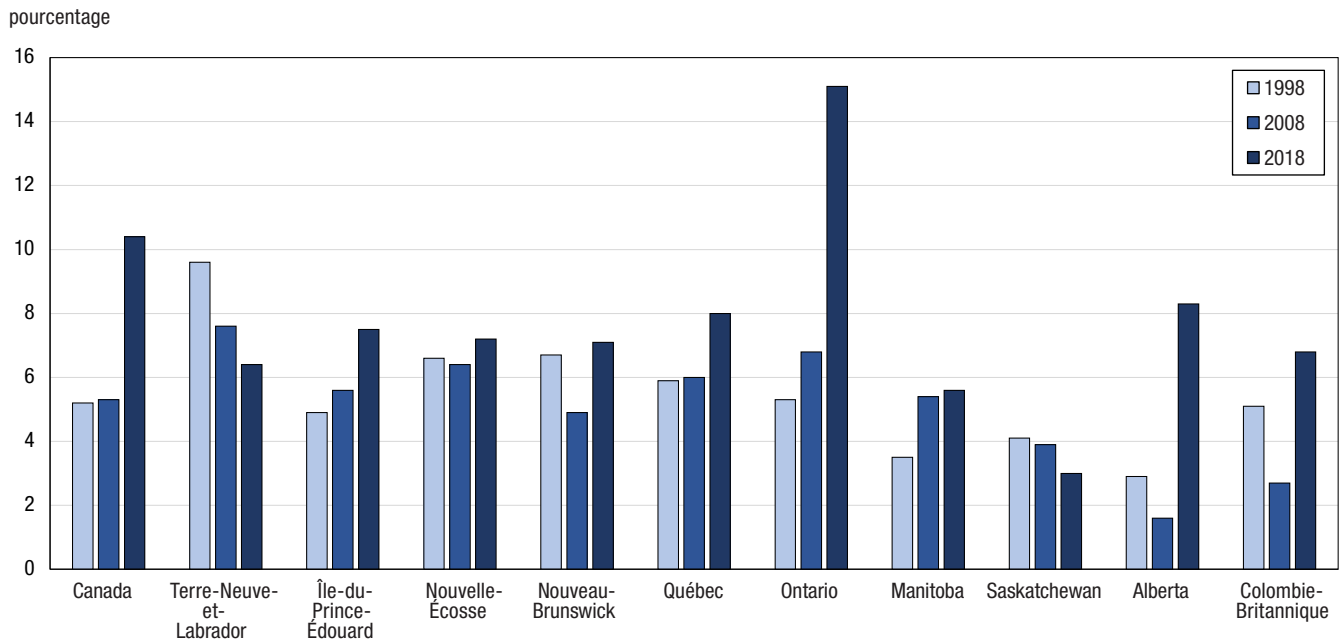
9. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont augmenté leur salaire minimum en 2017-2018. Le salaire minimum de l'Ontario est passé de 11,60 \$ à 14 \$ l'heure en janvier 2018, tandis que celui de l'Alberta est passé de 12,20 \$ à 13,60 \$ l'heure en octobre 2017, puis à 15 \$ l'heure en octobre 2018. Le salaire minimum de la Colombie-Britannique est passé de 11,35 \$ à 12,65 \$ en juin 2018 et devrait passer à 15,20 \$ d'ici juin 2021.

**Graphique 1**  
**Travailleurs au salaire minimum en pourcentage de l'ensemble des employés, 1998 à 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Au cours de la période allant de 1998 à 2018, la prévalence des employés au salaire minimum a augmenté d'une manière notable en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, principalement en raison de hausses observées entre 2008 et 2018 (graphique 2). Pendant la même période, le pourcentage d'employés travaillant au salaire minimum a diminué à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan.

**Graphique 2****Travailleurs au salaire minimum en pourcentage de l'ensemble des employés, Canada et provinces, 1998, 2008 et 2018**

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## Les employés vivant en milieu urbain étaient plus susceptibles de gagner le salaire minimum au cours des dernières années

En moyenne, le coût de la vie est plus élevé dans les régions urbaines<sup>10</sup> que dans les régions rurales<sup>11</sup>. Les travailleurs au salaire minimum vivant en milieu urbain font donc face à des contraintes budgétaires plus strictes, ce qui signifie que, à salaire égal, leur situation financière risque d'être plus précaire que celle de leurs homologues vivant en milieu rural.

Pendant plus de 10 ans, les employés des régions rurales ont été proportionnellement plus nombreux que ceux des régions urbaines à travailler au salaire minimum (graphique 3). De 1998 à 2006, le pourcentage d'employés qui gagnaient le salaire minimum en milieu rural a varié entre 5,0 % et 6,7 %, alors qu'il a oscillé autour de 4,5 % en milieu urbain.

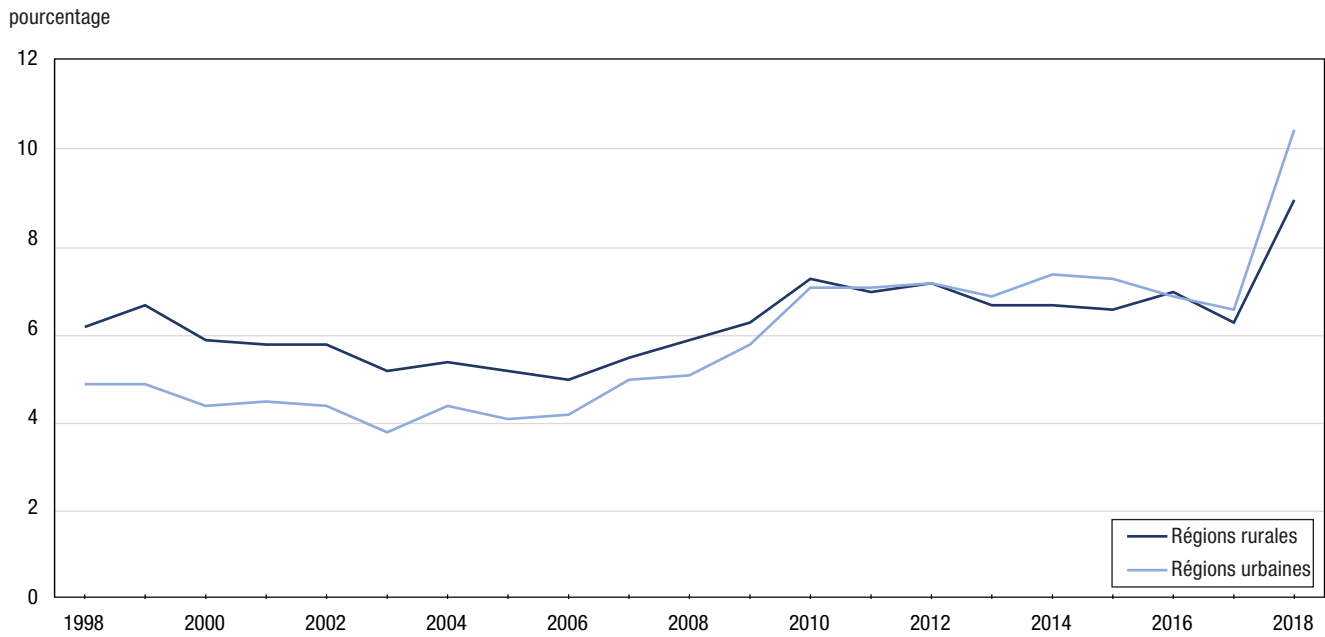
De 2007 à 2010, la proportion d'employés touchant le salaire minimum a augmenté plus rapidement dans les régions urbaines que dans les régions rurales. En 2013, la proportion d'employés travaillant au salaire minimum dans les régions urbaines (6,9 %) a dépassé le pourcentage correspondant dans les régions rurales (6,7 %) et est demeurée plus élevée jusqu'en 2016.

De 2017 à 2018, la proportion d'employés touchant le salaire minimum a augmenté beaucoup plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Contrairement à 1998, proportionnellement plus d'employés des régions urbaines gagnaient le salaire minimum en 2018 (10,7 %) comparativement aux employés des régions rurales (9,1 %).

10. Les régions urbaines sont des régions comptant au moins 50 000 habitants (agglomération de recensement (AR) et région métropolitaine de recensement (RMR)).

11. Les régions rurales sont des régions comptant moins de 50 000 habitants (à l'extérieur des RMR et des AR).

**Graphique 3**  
**Proportion d'employés travaillant au salaire minimum dans les régions rurales et urbaines, 1998 à 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

### Caractéristiques des travailleurs au salaire minimum

Le profil des travailleurs au salaire minimum a évolué de 1998 à 2018 à la suite de hausses du salaire minimum et de variations concomitantes de la conjoncture économique. Le tableau 1 illustre l'évolution des caractéristiques des travailleurs au salaire minimum au cours de cette période.



**Tableau 1****Pourcentage de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum et travailleurs gagnant le salaire minimum en pourcentage de l'ensemble des employés, selon certaines caractéristiques, 1998, 2008 et 2018**

Caractéristiques	Pourcentage de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum			Travailleurs touchant le salaire minimum en pourcentage de l'ensemble des employés		
	1998	2008	2018	1998	2008	2018
	pourcentage					
<b>Sexe</b>						
Masculin	41,2	39,6	41,2	4,1	4,2	8,5
Féminin	58,8	60,4	58,8	6,4	6,4	12,3
<b>Âge</b>						
15 à 24 ans	60,7	63,6	52,3	18,9	19,0	35,9
25 à 54 ans	34,2	28,7	34,3	2,4	2,2	5,4
55 ans et plus	5,1	7,7	13,4	3,3	3,0	7,4
<b>Statut d'immigrant<sup>1</sup></b>						
Immigrant reçu	..	21,1	30,7	..	5,3	12,0
Personne née au Canada	..	78,9	69,3	..	5,3	9,8
<b>Situation dans la famille économique</b>						
Employé hors famille économique ou parent seul	22,7	24,7	25,7	5,5	5,6	11,3
Employé appartenant à un autre type de famille économique	77,3	75,3	74,3	5,1	5,2	10,1
<b>Niveau de scolarité</b>						
Diplôme d'études secondaires ou moins	76,8	75,7	65,1	8,3	9,6	20,0
Diplôme d'études postsecondaires ou grade supérieur	23,2	24,3	34,9	2,3	2,2	5,5
<b>Situation de l'emploi</b>						
Temps plein	43,5	40,6	45,8	2,8	2,6	5,8
Temps partiel	56,5	59,4	54,2	16,2	17,4	31,9

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) sur la population des immigrants sont disponibles depuis l'automne 2007.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

**Sexe**

Au cours de la période allant de 1998 à 2018, environ 6 travailleurs au salaire minimum sur 10 étaient des femmes. Le pourcentage de travailleurs gagnant le salaire minimum chez les femmes est aussi demeuré plus élevé que celui chez les hommes au cours de cette période de 20 ans. Il a cependant augmenté à un rythme légèrement plus rapide chez les hommes de 2008 à 2018.

**Âge**

En 1998, environ 6 travailleurs au salaire minimum sur 10 (60,7 %) étaient des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Or, en 2018, un nombre relativement plus élevé de travailleurs du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans) ou de travailleurs plus âgés (55 ans et plus) avaient intégré le noyau des travailleurs au salaire minimum, tandis que les jeunes travailleurs représentaient maintenant plus près de 5 travailleurs au salaire minimum sur 10 (52,3 %).

Au cours des 20 dernières années, la prévalence des travailleurs touchant le salaire minimum est demeurée plus élevée chez les jeunes employés. Elle a cependant augmenté à un rythme plus rapide chez les travailleurs du principal groupe d'âge actif et chez les travailleurs plus âgés de 2008 à 2018.

**Statut d'immigrant**

En 2008, la proportion d'employés immigrants qui travaillaient au salaire minimum (5,3 %) était la même que celle de leurs homologues nés au Canada (5,1 %). Toutefois, de 2008 à 2018, le pourcentage d'employés touchant le salaire minimum a augmenté plus rapidement parmi les immigrants que chez les personnes nées au Canada, ce qui a entraîné un écart entre leurs proportions respectives. En 2018, 12,0 % des employés immigrants gagnaient le salaire minimum, comparativement à 9,8 % des employés nés au Canada.

### *Situation dans la famille économique*

En 1998 et 2008, la proportion de travailleurs touchant le salaire minimum chez les employés hors famille économique ou parents seuls était semblable à celle observée parmi les travailleurs appartenant à d'autres types de familles économiques<sup>12</sup>. En 2018, 11,3 % des employés hors famille économique ou parents seuls travaillaient au salaire minimum, comparativement à 10,1 % des employés appartenant à d'autres types de familles économiques.

### *Niveau de scolarité*

De 1998 à 2018, la composition des travailleurs au salaire minimum s'est déplacée des travailleurs ayant un niveau de scolarité moindre vers les travailleurs ayant un niveau de scolarité plus élevé, ce qui est en partie attribuable à l'augmentation du niveau de scolarité dans l'ensemble de la population active au cours de la période<sup>13</sup>. En 1998, un peu moins d'un employé au salaire minimum sur quatre (23,2 %) avait un diplôme d'études postsecondaires ou un grade supérieur, et cette proportion a augmenté pour atteindre un peu plus d'un travailleur au salaire minimum sur trois (34,9 %) en 2018.

Au cours de cette période de 20 ans, le pourcentage d'employés titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires qui travaillaient au salaire minimum est demeuré inférieur à celui de leurs homologues sans diplôme d'études postsecondaires. Leur prévalence respective a aussi augmenté à des rythmes semblables. De 1998 à 2018, parmi tous les employés détenant un diplôme d'études postsecondaires, la proportion de ceux qui touchaient le salaire minimum est passée de 2,3 % à 5,5 %, tandis que la proportion de leurs homologues ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires est passée de 8,3 % à 20,0 %.

### *Situation de l'emploi*

Le pourcentage de travailleurs gagnant le salaire minimum parmi les employés à temps plein est demeuré nettement inférieur à celui observé chez les employés à temps partiel au cours des 20 dernières années. Toutefois, de 2008 à 2018, la proportion d'employés à temps plein qui gagnaient le salaire minimum a augmenté plus rapidement que celle de leurs homologues à temps partiel. En 2008, 2,6 % des employés à temps plein touchaient le salaire minimum, comparativement à 17,4 % des employés à temps partiel. De 2008 à 2018, cette proportion a plus que doublé pour les employés à temps plein (passant à 5,8 %), tandis qu'elle a atteint 31,9 % pour les employés à temps partiel.

## **Le commerce de détail a dépassé les services d'hébergement et de restauration comme principal secteur d'emploi des travailleurs au salaire minimum**

En 1998, la majorité des employés au salaire minimum travaillaient soit dans les services d'hébergement et de restauration (28,2 %) ou dans le commerce de détail (26,8 %). Au début des années 2000, le commerce de détail a dépassé les services d'hébergement et de restauration en tant que principal secteur d'emploi des travailleurs touchant le salaire minimum et il est demeuré le plus important à ce chapitre depuis. En 2018, 32,7 % de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum occupaient un emploi dans le commerce de détail, tandis que 26,0 % travaillaient dans les services d'hébergement et de restauration.

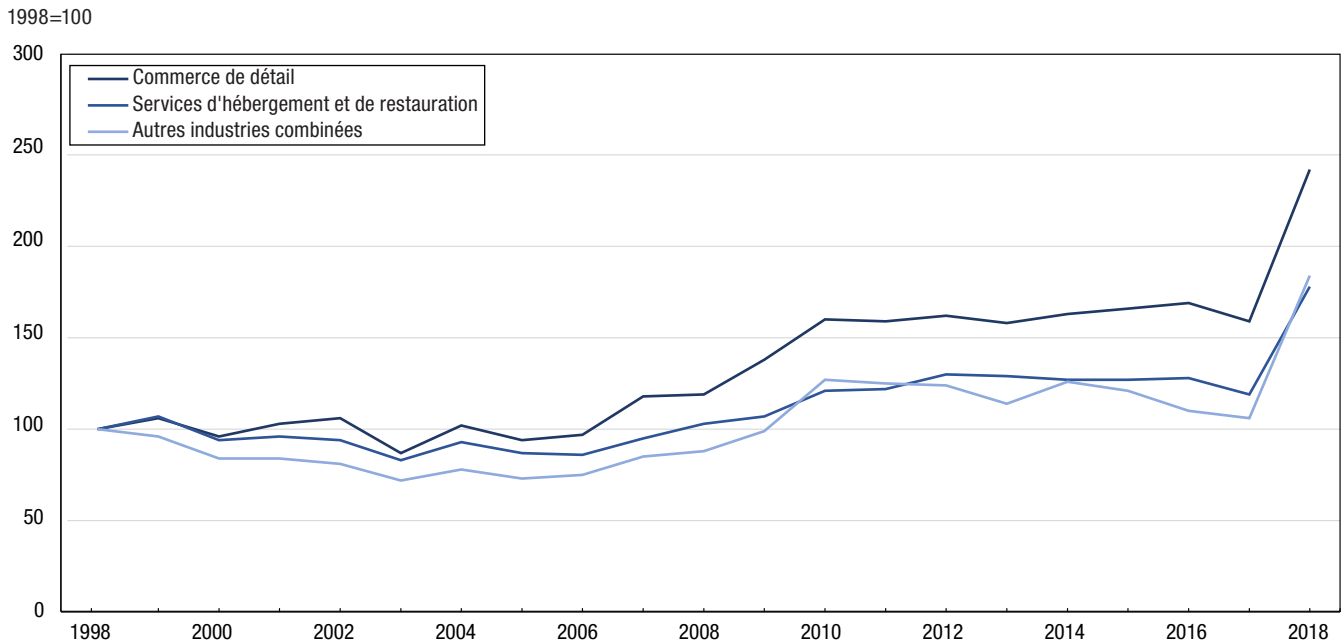
De 1998 à 2006, parmi l'ensemble des employés du secteur, la proportion de ceux qui travaillaient au salaire minimum a légèrement diminué dans les services d'hébergement et de restauration, tandis qu'elle est demeurée relativement stable dans le commerce de détail. De 2006 à 2018, le pourcentage d'employés touchant le salaire minimum a augmenté dans chaque groupe industriel et beaucoup plus rapidement dans le commerce de détail (de 11,0 % en 2006 à 27,4 % en 2018). En 2018, la proportion d'employés qui travaillaient au salaire minimum dans le commerce de détail était près de 2,5 fois plus élevée qu'en 1998 (graphique 4).

---

12. Le type de famille économique est défini du point de vue de la personne de référence dans le logement. Les personnes qui vivent seules ou qui ne sont apparentées à aucun occupant de leur logement sont considérées comme étant hors famille économique.

13. En 1998, 50,7 % de la population active de 15 ans et plus avait un diplôme d'études postsecondaires ou un grade supérieur. En 2018, cette proportion est passée à 65,9 %.

**Graphique 4**  
**Proportion indexée d'employés gagnant le salaire minimum, selon le secteur, 1998 à 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## La proportion d'employés travaillant au salaire minimum dans les grandes entreprises était 2,8 fois plus élevée en 2018 qu'en 1998

De 1998 à 2018, les employés au salaire minimum sont devenus de plus en plus concentrés dans les grandes entreprises<sup>14</sup>, ce qui est en partie attribuable au fait que la composition de l'emploi global s'est déplacée vers les grandes entreprises au cours de la période<sup>15</sup>. En 1998, 29,6 % de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum étaient employés dans de grandes entreprises. En 2018, ce pourcentage était passé à 45,5 %. Au cours de la même période, la part de l'ensemble des employés au salaire minimum a diminué dans les petites entreprises<sup>16</sup>, tandis qu'elle était stable dans les moyennes entreprises<sup>17</sup>.

La prévalence d'employés touchant le salaire minimum dans les moyennes et grandes entreprises s'est aussi accrue plus rapidement que celle dans les petites entreprises au cours des 20 dernières années (graphique 5). De 1998 à 2018, la proportion d'employés travaillant au salaire minimum est passée de 3,4 % à 9,4 % dans les grandes entreprises, de 4,8 % à 9,7 % dans les moyennes entreprises et de 9,7 % à 14,2 % dans les petites entreprises. Au cours de la même période, bien que le salaire médian dans les grandes entreprises soit demeuré supérieur à celui dans les petites et moyennes entreprises, il a augmenté moins rapidement. Ces observations suggèrent une possible érosion de la prime salariale des grandes entreprises<sup>18</sup>.

14. Les grandes entreprises comptent 500 employés ou plus, tous emplacements confondus.

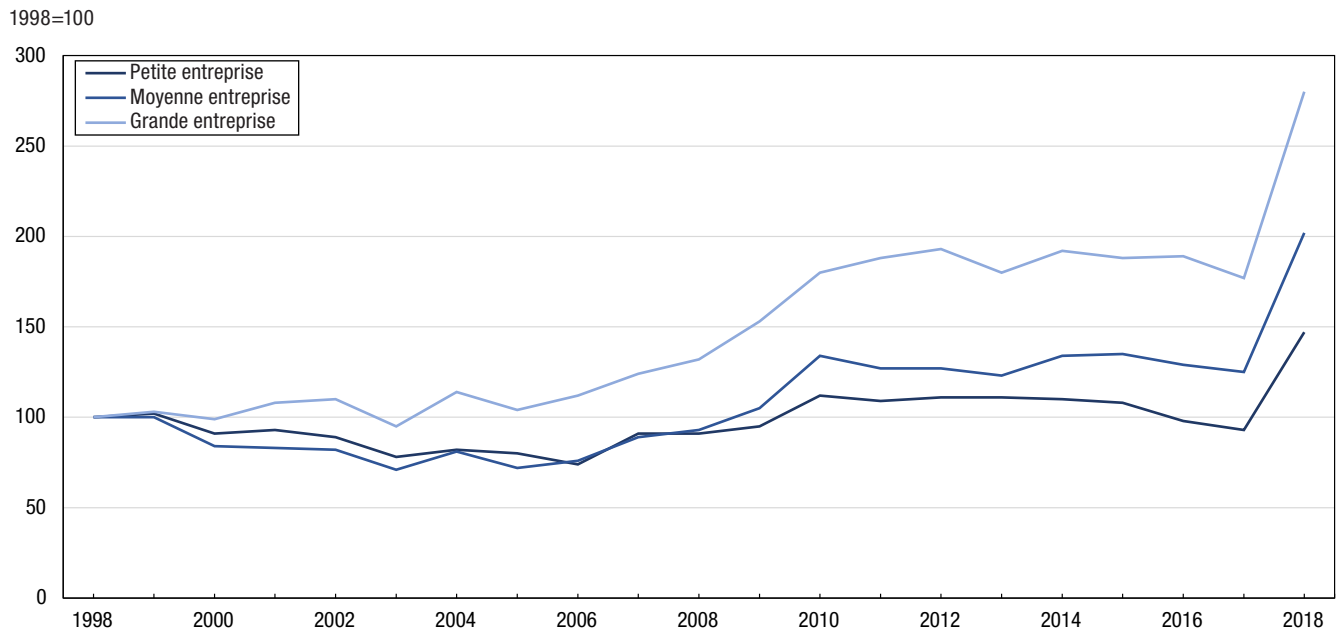
15. En 1998, 45,9 % des employés travaillaient dans de grandes entreprises, comparativement à 50,3 % en 2018.

16. Les petites entreprises comptent moins de 20 employés, tous emplacements confondus.

17. Les moyennes entreprises comptent entre 20 et 499 employés, tous emplacements confondus.

18. Les grandes entreprises ont historiquement été une source d'emplois de haute qualité avec des primes salariales plus élevées (c.-à-d. effets fixes d'entreprise), et ce particulièrement pour les travailleurs peu qualifiés. Voir Bloom *et al.* (2018) pour des évidences empiriques quant à la disparition de la prime salariale des grandes entreprises.

**Graphique 5**  
**Proportion indexée d'employés gagnant le salaire minimum, selon la taille de l'entreprise, 1998 à 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## Le salaire minimum moyen au Canada a augmenté plus rapidement que le salaire moyen de l'ensemble des employés

Comparativement à 1998, les employés touchant le salaire minimum s'en tiraient relativement mieux en 2018 lorsqu'on compare le salaire minimum nominal moyen au salaire nominal moyen<sup>19</sup>. Au cours de cette période de 20 ans, le salaire moyen a progressé de 2,7 % par année, tandis que le salaire minimum moyen<sup>20</sup> s'est accru de 3,5 % par année.

Le ratio du salaire minimum moyen au salaire moyen de l'ensemble des employés exprime le salaire minimum en pourcentage du salaire moyen de l'ensemble des employés. De 1998 à 2007, le ratio a diminué, passant de 0,41 à 0,38 (graphique 6), ce qui signifie que le salaire minimum moyen au Canada a augmenté plus lentement que le salaire moyen de l'ensemble des employés. Après 2007, le ratio a augmenté de façon constante pour s'établir à 0,43 en 2017, ce qui signifie que le salaire minimum moyen a augmenté plus rapidement que le salaire moyen. De 2017 à 2018, à la suite d'augmentations marquées du salaire minimum en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, le ratio a atteint 0,48, soit son niveau le plus élevé au cours des 20 dernières années.

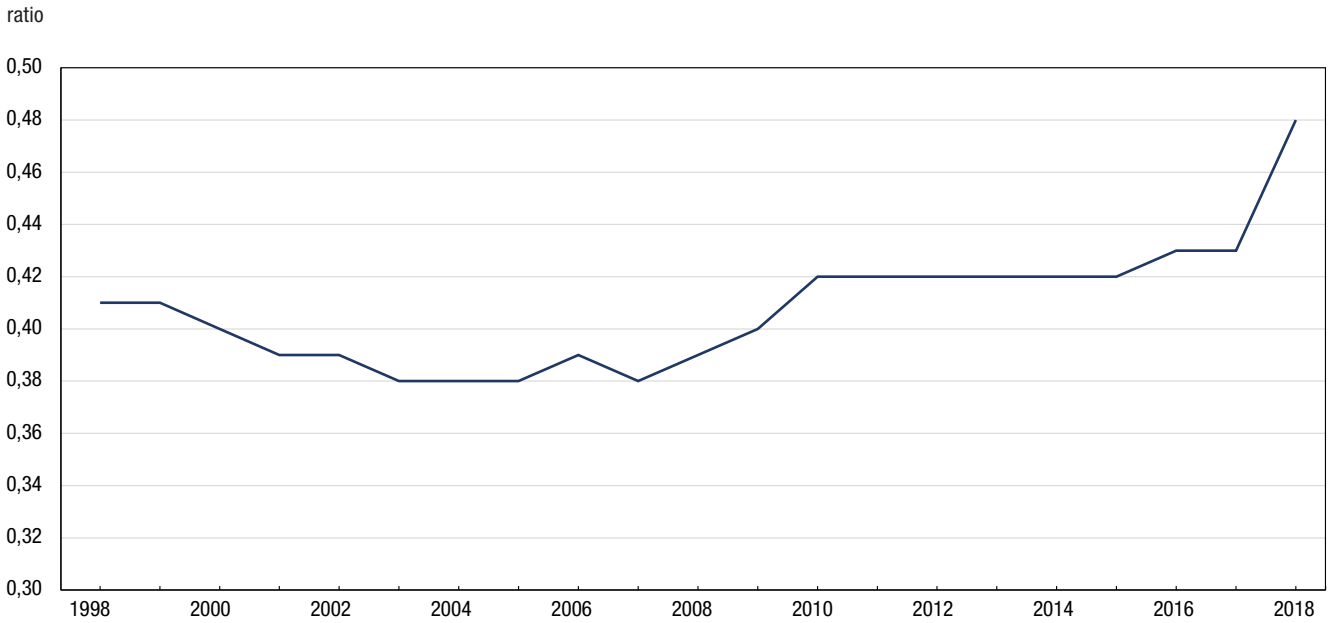
Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont tous vu diminuer leur ratio du salaire minimum moyen au salaire horaire moyen de 1998 à 2008, tandis que le ratio parmi les sept autres provinces a augmenté ou était relativement stable (graphique 7). Après 2008, et jusqu'en 2018, toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, ont connu une croissance de leur ratio, ce qui signifie que le salaire minimum a augmenté plus rapidement que le salaire moyen dans ces provinces. Les hausses de ratio les plus marquées ont été observées en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

19. Les salaires nominaux ne sont pas ajustés en fonction de l'inflation.

20. Il s'agit de la moyenne des salaires minimums provinciaux pondérés par le nombre d'employés touchant le salaire minimum dans chaque province.

**Graphique 6**

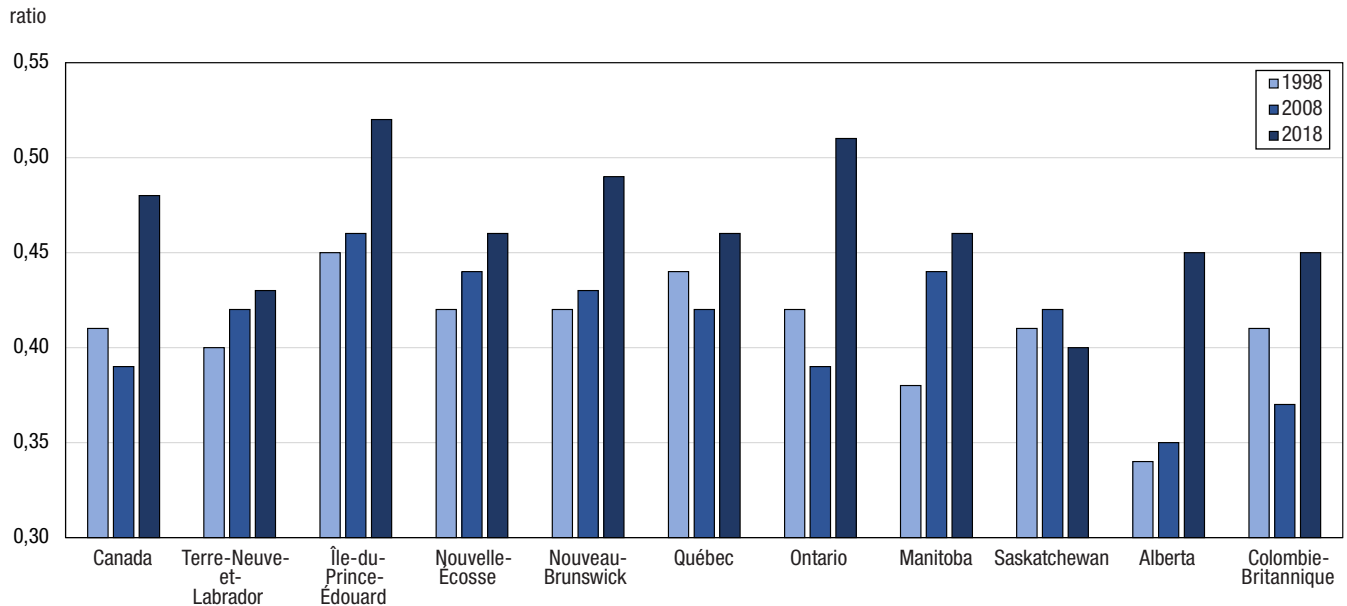
**Ratio du salaire minimum nominal moyen au salaire nominal moyen de l'ensemble des employés, 1998 à 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

**Graphique 7**

**Ratio du salaire minimum nominal moyen au salaire nominal moyen de l'ensemble des employés, Canada et provinces, 1998, 2008 et 2018**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## Conclusion

Au cours des dernières années, les augmentations du salaire minimum et leur répercussion possible sur le marché du travail ont été à l'avant-plan de l'actualité canadienne. Malgré l'absence de consensus quant à l'incidence des changements apportés au salaire minimum, les tendances à long terme présentées dans le présent rapport visent à apporter un meilleur éclairage quant aux effets de l'évolution de la conjoncture économique et des augmentations du salaire minimum sur le profil des travailleurs au salaire minimum au Canada.

La proportion d'employés gagnant le salaire minimum a augmenté juste avant, et pendant, la récession de 2008-2009, la détérioration de la conjoncture économique ayant forcé un nombre croissant de travailleurs nouveaux et existants à accepter des emplois rémunérés au salaire minimum. Par la suite, l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont augmenté significativement leur salaire minimum en 2018, ce qui a porté la proportion d'employés travaillant au salaire minimum à des niveaux sans précédent. Tous ces changements ont également eu des effets sur la composition des employés au salaire minimum. Comparativement à 1998, les employés au salaire minimum en 2018 étaient relativement plus susceptibles de vivre en milieu urbain, de travailler dans le commerce de détail, d'être employés dans une grande entreprise, de travailler à temps plein et d'avoir plus de 24 ans.

Les variations du salaire relatif des travailleurs touchant le salaire minimum au cours des 20 dernières années ont également été examinées dans le rapport. Alors que le salaire nominal moyen de l'ensemble des employés a progressé de 2,7 % par année, le salaire minimum nominal moyen au Canada s'est accru de 3,5 % annuellement de 1998 à 2018. Par conséquent, même si les travailleurs touchant le salaire minimum étaient relativement plus nombreux en 2018 qu'en 1998, ils s'en tiraient relativement mieux en 2018 lorsqu'on compare uniquement le salaire minimum nominal moyen au salaire nominal moyen de l'ensemble des employés.

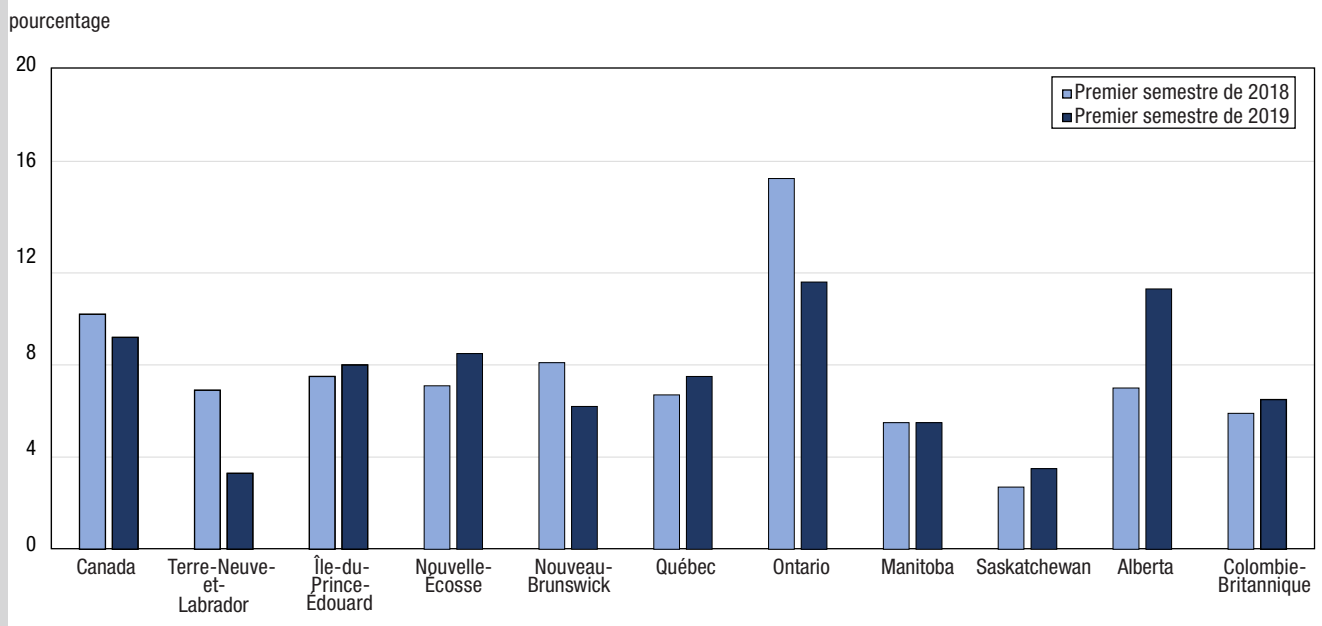
## Travailleurs gagnant le salaire minimum au premier semestre de 2019

Les résultats du premier semestre de 2019 qui proviennent de l'Enquête sur la population active montrent que, du premier semestre de 2018 au premier semestre de 2019, le nombre d'employés au salaire minimum au Canada a diminué de 116 600. Parallèlement, le pourcentage d'employés travaillant au salaire minimum a baissé, passant de 10,2 % à 9,2 %.

Ce recul est presque entièrement attribuable à la diminution de la proportion de travailleurs touchant le salaire minimum en Ontario, laquelle est passée de 16,1 % à 11,6 % (graphique 8). Le pourcentage d'employés gagnant le salaire minimum a également fléchi à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick.

### Graphique 8

#### Travailleurs au salaire minimum en pourcentage de l'ensemble des employés, Canada et provinces, premier semestre de 2018 et premier semestre de 2019



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

## Annexe 1 – Source de données, méthodes et définitions

### *Sources de données*

La présente étude repose sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA est une enquête-échantillon mensuelle qui consiste à recueillir des renseignements sur le marché du travail ainsi que des renseignements démographiques et des renseignements sur les liens de parenté pour tous les membres du ménage de 15 ans et plus. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, et les pensionnaires d'établissements institutionnels tels que les établissements carcéraux et les établissements de soins infirmiers. Ensemble, ces groupes représentent moins de 2 % de la population canadienne de 15 ans et plus.

L'EPA recueille des données sur les revenus de tous les salariés dans leur emploi principal depuis 1997. Les répondants doivent déclarer leur taux de rémunération horaire ou leur salaire habituel (hebdomadaire, aux deux semaines, etc.) avant impôts et autres déductions, y compris les pourboires, les commissions et les primes. La rémunération horaire et hebdomadaire est calculée conjointement avec le nombre habituel d'heures de travail rémunéré par semaine.

### *Définitions*

Les taux salariaux horaires minimums utilisés dans ce rapport proviennent d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et peuvent être consultés à la page [Taux horaires minimums au Canada pour les travailleurs adultes depuis 1965](#). Dans le présent rapport, les travailleurs au salaire minimum comprennent les employés qui gagnent le salaire minimum applicable aux travailleurs adultes expérimentés fixé par leur province, ainsi que les employés qui reçoivent un salaire inférieur à ce seuil. Les personnes qui occupent simultanément deux emplois ou plus (personnes ayant plus d'un emploi) sont considérées comme des employés touchant le salaire minimum seulement si elles gagnent le salaire minimum ou un salaire inférieur au salaire minimum dans leur emploi principal.



## Documents consultés

BLOOM, Nicholas, Fatih GUVENEN, Benjamin S. SMITH, Jae SONG, et Till VON WACHTER. 2018. *The Disappearing Large-Firm Wage Premium*. AEA Papers and Proceedings, 108 : 317 à 22.

CANADA, Parlement, Chambre des communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Juin 2019. *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*. 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session (Président : Bryan May).

GREEN, David. 2015. « The case for increasing the minimum wage: What does the academic literature tell us? », *Behind the Numbers*, avril. Centre Canadien de Politiques Alternatives, p. 1 à 10.

GUNDERSON, Morley. 2007. *Salaires minimums : enjeux et options pour l'Ontario*. Rédigé pour le compte du ministère des Finances de l'Ontario.

LORDAN, G. et D. NEUMARK. 2018. *People Versus Machines: The Impact of Minimum Wages on Automatable Jobs*. NBER Working Paper No. 23667. Cambridge, MA: The National Bureau of Economic Research.

MORISSETTE, René et Dominique DIONNE-SIMARD. 2018. « Changements récents dans la composition des travailleurs touchant le salaire minimum », *Regards sur la société canadienne*, juin. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.